

**LEGENDE**

-  Limites communales
-  Limites des zones
- UA Nom de zones
-  Routes principales et secondaires
-  Réseau hydrographique
-  Surface en eau

**Autres prescriptions**

-  Orientation d'aménagement et de programmation sectorielles
-  OAP Densités
-  Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
-  Périmètre commercial à préserver
-  Périmètre délimité des abords

**Éléments à protéger au titre de l'art. L151-19 du CU**

-  Boisements
  -  Arbre remarquable
  -  Éléments de patrimoine
  -  Haies
  -  Alignement d'arbres
  -  Murets

**Éléments à préserver au titre de l'art. L151-23 du CU**

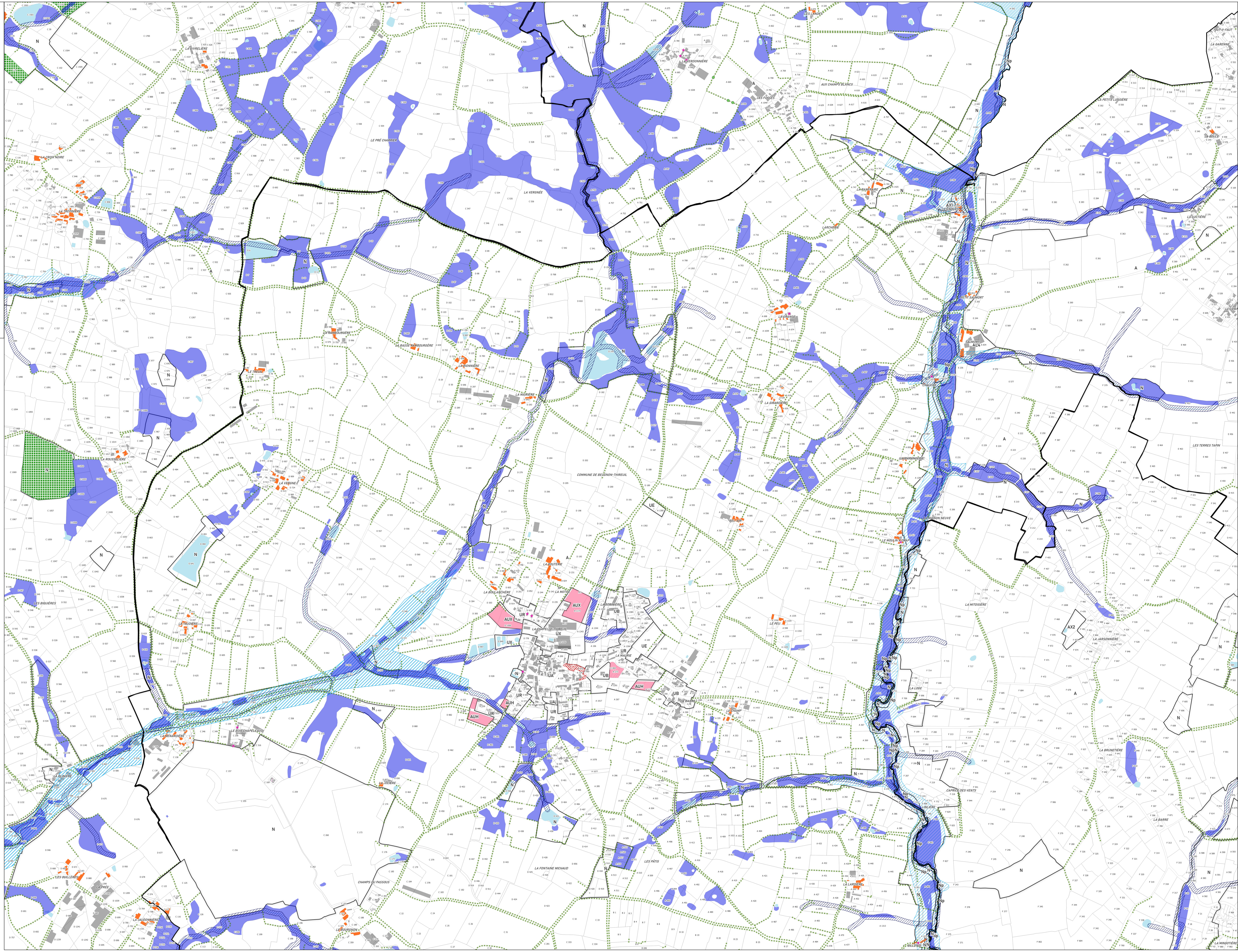
-  Zones humides
-  Abords des cours d'eau

**Risques et contraintes**

-  Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)
-  Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
-  Zone non aedificandi
-  Secteurs de nuisances sonores au titre de l'article L151-53 du CU
-  Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du CU

**Emplacements réservés**

-  Emplacement réservés



UA : Centre-bourgs historiques  
UAp : Centre-bourgs historiques patrimoniaux  
UAj : Espaces verts paysagers à préserver  
UB : Tissus de faubourgs  
UBj : Espaces verts paysagers à préserver  
UR : Zone résidentielle récente  
URj : Espaces verts paysagers à préserver  
UE : Zone d'équipement  
UX : Zone économique  
UA : ZACOM de l'Avenir  
UXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritairement artisanale  
AUH : Zone à urbaniser à vocation résidentielle  
AUE : Zone à urbaniser à vocation d'équipement  
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique  
AUA : ZACOM de l'Avenir  
AUXC : Zones d'activités de proximité, à vocation majoritairement artisanale  
2AU : Zone à urbaniser à long terme  
A : Zone agricole  
AP : Zone agricole protégée  
AL, AR, AS, AX : STECAL en zone agricole  
N : Zone naturelle  
NP : Zone naturelle protégée  
NL, NX : STECAL en zone naturelle